

DÉLIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 28 mars 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-huit mars, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de la Ville d'Ingré, sous la Présidence de Christian DUMAS, Maire d'Ingré.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29 Nombre de conseillers municipaux présents : 23

Nombre de votes contre : 0 Nombre d'abstentions : 0 Nombre de votes pour : 29 Nombre de suffrages exprimés : 29

Date de convocation du Conseil Municipal le 21 mars 2023

<u>Présents</u>: Christian DUMAS, Arnaud JEAN, Hélène LORME, Claude FLEURY, Hélyette SALAÜN, Franck VIGNAUD, Magalie PIAT, Michel PIRES, Estelle MONTES, Michèle LUCAS, Philippe MAUGUIN, Thierry BLIN, Aurore PRIEST, Éric SIGURE, Christine CABEZAS, Maël DIONG, Yann GRISON, Delphine GUY, Jean-Luc BERNARD, Sandrine RIGAUX, Thierry GOMES, Benoît COQUAND et Aurore MARTIN.

Absents excusés :

Laurent JOLLY, ayant donné son pouvoir à Claude FLEURY, Emilie BRICOUT, ayant donné pouvoir à Estelle MONTES Nora BENACHOUR, ayant donné pouvoir à Thierry BLIN, Estelle MARCUARD, ayant donné son pouvoir à Michèle LUCAS, Guillem LEROUX, ayant donné pouvoir à Thierry GOMES, Laetitia NATIVELLE, ayant donné pouvoir à Sandrine RIGAUX.

Début de la séance : 19h00 Fin de la séance : 21h00 Secrétaire : Maël DIONG

CULTURE - VIE ASSOCIATIVE

DL.23.042 - Convention prestation gratuite Associations Âme musicale, marché de l'Europe 2023

Michel PIRES expose:

L'association Âme musicale et la Ville d'Ingré étaient liées par une convention de mise à disposition d'un local, donnant pour contrepartie la participation d'Âme musicale à titre gracieux aux événements municipaux. En 2023, l'association a renoncé à ce local et donc à cette convention. Ainsi, pour acter la participation à titre gracieux de l'association à la manifestation Marché de l'Europe, le vendredi 5 mai 2023, avec une animation musicale, il est proposé l'établissement d'une convention spécifique à ce partenariat.

Après présentation en Commission Générale du 13 mars 2023, il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention.

Après délibération, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité les propositions du rapporteur.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

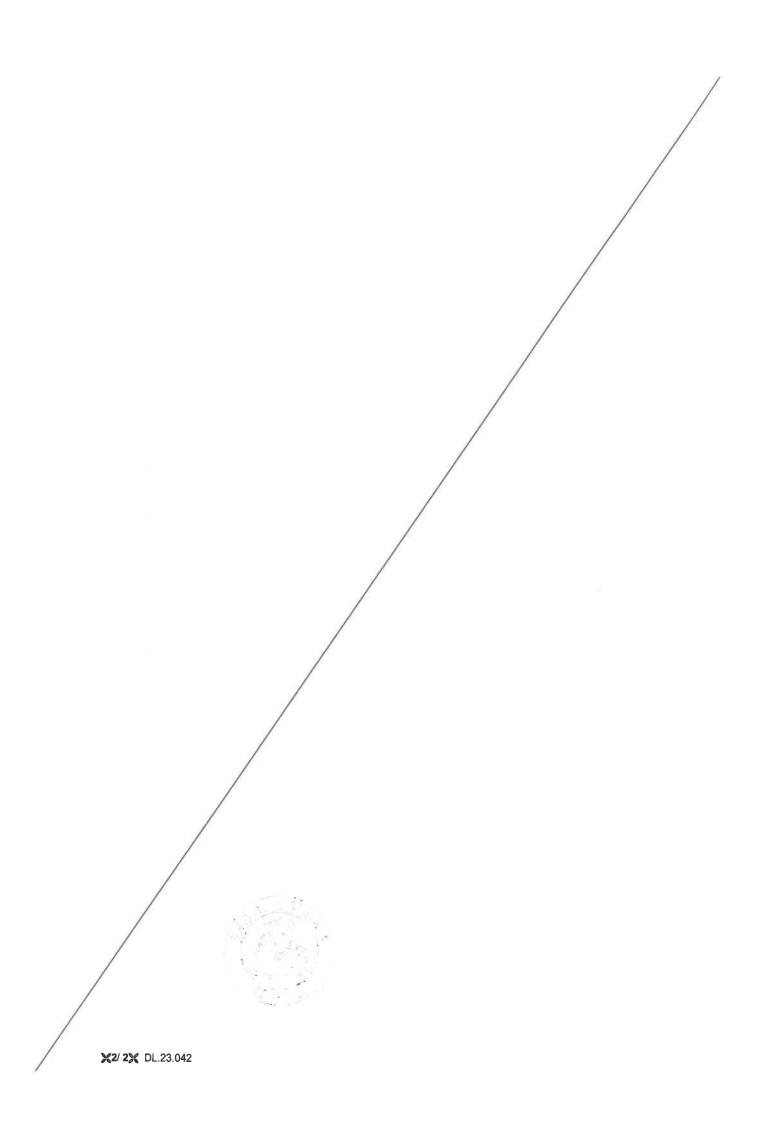
INGRE, le 2 9 MAS 2023

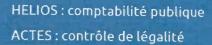
Acte rendu exécutoire après l'annaission au Représentant de l'État le : 0 4 AVR. 2023 Publication le :

Notification le :

N 4 AVR. 2023









Bordereau d'acquittement de transaction

|Collectivité : VILLE INGRE |Utilisateur : Le Tumelin SYlvie

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte : DL_23_042

Objet: Convention prestation gratuite Associations Âme

musicale, marché de l'Europe 2023

Type de transaction : Transmission d'actes

Date de la décision : 2023-03-29 00:00:00+02

Nature de l'acte : Délibérations

Documents papiers complémentaires : NON

Classification matières/sous-matières: 1.4 - Autres types de contrats

Identifiant unique: 045-214501694-20230329-DL_23_042-DE

URL d'archivage : Non définie Notification : Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive:

Fichier	Туре	Taille
Enveloppe métier	text/xml	901 o
Nom métier : 045-214501694-20230329-DL_23_042-DE-1-1_0.xml		
Document principal (Délibération)	application/pdf	294.6 Ko
Nom original : DL.23.042 -CULT - Convention prestation gratuite		
Associations Âme musicale, marché de l'Europe 2023.pdf		
Nom métier :		
99_DE-045-214501694-20230329-DL_23_042-DE-1-1_1.pdf		

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	4 avril 2023 à 15h39min15s	Dépôt initial
En attente de transmission	4 avril 2023 à 15h43min48s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	4 avril 2023 à 15h45min14s	Transmis au MI
Acquittement reçu	4 avril 2023 à 15h45min21s	Reçu par le MI le 2023-04-04

SAUL GRAM C A

<u>(</u>